



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.1/2008/9
9 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et
de la circulation routières

Cinquante-sixième session
Genève, 18-21 novembre 2008
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**AMENDEMENTS À LA CONVENTION DE VIENNE
SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE**

Questions diverses

Communication de l'Association internationale des véhicules
fonctionnant au gaz naturel

1. Le gaz naturel, en tant que carburant de rechange économique et écologique dans le secteur des transports, a aujourd'hui une valeur commerciale reconnue dans un nombre croissant de pays du monde. En septembre 2003, l'Association internationale des véhicules fonctionnant au gaz naturel (IANGV) a présenté au WP.1 une demande tendant à l'adoption d'une signalisation routière officielle pour les stations-service proposant du gaz naturel comprimé (GNC). Le WP.1 a approuvé l'idée d'une harmonisation de la signalisation, qui répond à l'expansion mondiale du marché des véhicules fonctionnant au gaz naturel et à la confusion que crée l'apparition de panneaux différents dans les stations-service du monde entier. À l'issue d'une longue discussion sur le symbole à utiliser, le WP.1 a décidé en 2005 d'adopter un pictogramme proposé par l'Allemagne et la Suisse.
2. En septembre 2007, le WP.1 a publié une mise à jour de la Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2) (ECE/TRANS/WP.1/112), qui comprend notamment les dispositions concernant le GNC et le gaz de pétrole liquéfié (GPL) (voir sect. 1.13 et annexe 6).

Certes, il s'agit là d'une réelle avancée pour l'industrie des véhicules fonctionnant au gaz naturel (ou au GPL), mais l'IANGV souhaiterait aller plus loin et légitimer, par le biais d'un instrument juridique international, la signalisation mise au point par le WP.1, afin de soutenir les efforts d'harmonisation déployés au niveau mondial par les industriels de la filière des véhicules à gaz naturel, y compris les gérants et les propriétaires de stations-service.

3. L'IANGV propose donc que, au nom des industriels de la filière des véhicules au gaz naturel du monde entier, le WP.1 envisage d'incorporer le symbole qui signale les stations-service vendant du gaz naturel, reproduit ci-dessous, dans la Résolution d'ensemble devant faire partie du groupe de résolutions à envoyer à New York à titre de propositions d'amendements à la Convention de Vienne sur la signalisation routière.



Le développement du marché justifie une décision

4. Lorsqu'en 2003 l'IANGV a pour la première fois demandé au WP.1 d'adopter une signalisation pour les stations-service proposant du GNC, à peine plus de 3 millions de véhicules au gaz naturel circulaient dans le monde et quelque 6 500 stations-service étaient réparties dans 59 pays. Cinq ans plus tard, on compte 8,8 millions de véhicules de ce type circulant dans 64 pays et un réseau de près de 12 700 stations-service, ce qui représente une augmentation de 200 % du nombre des véhicules et des stations-service. En Europe, où l'on recensait 500 000 véhicules au gaz naturel et 1 550 stations-service en 2003, on compte aujourd'hui 957 000 véhicules et 2 285 stations-service proposant du GNC. Le gaz naturel pour les véhicules est en train de devenir une véritable substitution aux carburants et non plus simplement un carburant de remplacement dans de nombreuses régions du monde.

5. L'IANGV, créée en 1986, représente les intérêts de la filière des véhicules à gaz naturel à l'échelle mondiale. La plupart de ses adhérents sont d'autres associations régionales et nationales du secteur, dont les membres – particuliers ou entreprises – font eux-mêmes partie de l'IANGV. Certaines délégations de pays sont également membres de l'IANGV. L'IANGV est une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès de l'ONU depuis 1995.
